

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Cette formation permet aux participants :

- D'apprécier les enjeux des évolutions législatives récentes
- De comprendre la mise en place, le fonctionnement et les attributions du CSE
- De mieux anticiper l'impact des ordonnances Macron sur les Instances Représentatives du Personnel (IRP)

PROGRAMME :

- Mise en place du CSE
- Composition du CSE
- Fonctionnement du CSE
- Moyens / Réunions
- Attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Présentation des réclamations
- Compétence en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Saisine de l'inspecteur du travail
- Droit d'alerte
- Accès à certains registres
- Cas de consultations et procédures

PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS :

- Membres du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Maximum 12 personnes
- Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis.

DURÉE :

- 1 jour (7 h par jour)

FORMATEUR :

- Juriste et formateur spécialisé en droit social, relations sociales et droit de la sécurité sociale disposant d'une expérience de plus de 15 ans auprès des représentants du personnel et des organisations syndicales. Pragmatique, ayant travaillé dans plusieurs cabinets d'avocats et d'experts-comptables.